



Le Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi « Le FRIE »

OBJECTIF

■ Le **Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi mis en œuvre par le Conseil Régional** est destiné à accompagner les projets d'entreprises ayant un impact sur l'emploi et à soutenir la prise en compte de la dimension Ressources Humaines dans les projets de développement

DISPOSITIF D'INTERVENTION

■ **Deux volets :**

1/ L'aide au Conseil : permet le financement d'un conseil extérieur intervenant pour améliorer les pratiques : organisation du travail, formation, la gestion des compétences ...

- Intervention inférieures ou égales à 5 jours :

70 à 80 % du montant H.T. plafonné à 5 000€

- Interventions supérieures à 5 jours :

70 à 80 % du montant H.T. plafonné à 30 000 €

2/ L'aide à la création d'emploi :

- 3 200 € par emploi créé en CDI à temps complet, et intégré dans une démarche d'amélioration de la GRH

- Versement étalé sur les 3 premières années

- Demande à faire préalablement au recrutement

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Aide au Conseil	Aide à la création d'un emploi
- Entreprises jusqu'à 50 salariés	- Entreprises de moins de 20 salariés et créée depuis plus d'un an

DEMARCHES

- Information et Dossier de candidature à retirer auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez
- Possibilité de bénéficier d'un « Diagnostic RH » gratuit permettant de :
 - ⇒ Faire le point sur les pratiques de gestion des ressources humaines de l'entreprise
 - ⇒ Elaborer un plan d'action permettant de mobiliser le FRIE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Chambre de Commerce et de l'Industrie
Pôle Assistance RH et Apprentissage
17, rue Aristide Briand
12033 Rodez Cedex 09
Tel : 05 65 77 77 59 – Fax 05 65 77 77 89
<http://www.rodez.cci.fr>